



Compte-rendu de la réunion du 02/02/2024 : **point d'actualité relatif au décret n° 2024-32 du 24 janvier 2024**

L'alliance était représentée par Ainhoa BRICOGNE, Laure JEANNIN, Johann PASCOT, Yannick WILWERT et Anne-Flore J.

L'administration était représentée par Sarah LACOCHE (directrice générale), Hélène CHARPENTIER (sous-directrice Ressources humaines), Odile CLUZEL (SD4) et Marie SUDERIE (directrice de cabinet adjointe).

Les organisations syndicales ont fait part de la colère, de la consternation des agents face aux annonces chiffrées et au décret n° 2024-32 du 24 janvier 2024 *relatif aux attributions du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire* mettant la DGCCRF à disposition de ce ministre sur le volet alimentaire.¹

L'alliance CFTC CCRF & SCL/ CCRF FO a rappelé une fois encore que les agents sont en souffrance, que la réforme SSA était incompréhensible, même pour les consommateurs. De plus, les effectifs ne suivent pas malgré des demandes hiérarchiques toujours plus exigeantes et nombreuses (URGO, les influenceurs, EGALIM, francisation...). Mais qui est d'ailleurs le donneur d'ordre ? la DG, le ministre de l'agriculture, le préfet ?

L'alliance revendique une hiérarchie claire, qui protège les agents DGCCRF des demandes incessantes et exige des directives en provenance de notre DG et non du ministère de l'agriculture, ou autre.

L'alliance a également fait remonter que des effectifs contractuels destinés aux JO seraient reportés sur des missions de secrétariat, ou agriculture. Elles demandent à ce que des contrôles de la part de la DG soient effectués.

Les annonces gouvernementales ont donné l'impression que les agents étaient désœuvrés auparavant, qu'ils ne faisaient pas grand-chose jusqu'alors et qu'ils allaient maintenant se mettre au travail...

Il existe un grand décalage entre les discours et ce qui se passe réellement sur le terrain. Ce sont une fois de plus des effets d'annonce, de communication., qui sont incompréhensibles pour les agents.

Les OS ont remonté le fait que dans certains départements, le préfet avait d'ores et déjà demandé 20 contrôles de francisation, seulement deux jours après la publication du décret !

¹ Article 3 : « IV. - Pour l'exercice de ses attributions dans le domaine des contrôles sur les produits agricoles, forestiers et alimentaires, il dispose de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. »

Le risque est donc grand de voir une multitude de préfets demander à la hâte des contrôles qui seront faits à la va-vite, sans aucune concertation nationale, dans le seul objectif de faire de l'affichage...

Dans ce contexte, quels moyens vont être donnés pour atteindre ces objectifs ? Quels agents vont être effectivement concernés ?

La situation du SCL a été une nouvelle fois évoquée quant aux effectifs et aux moyens mis en œuvre.

La Directrice Générale a répondu qu'il y avait une volonté d'intensifier certains contrôles, avec une augmentation du périmètre d'analyse en amont. Ces propositions ont été faites par ses équipes au cabinet du ministre de l'économie. Elle a affirmé avoir précisé au ministre que les contrôles de fond prendraient du temps.

Néanmoins elle a montré des difficultés à comprendre la colère des agents : les missions intensifiées font bien partie du cœur de métier des agents.

À la suite de cette incompréhension, **nous tenons à être clairs : les agents ne contestent pas leurs missions mais le manque de moyens ! Et ça ne date pas d'aujourd'hui !**

Selon elle, les ministres doivent pouvoir faire des annonces, ce qui ne doit pas être perçu comme de la communication. Pourtant, une fois que des annonces sur des volumétries sont faites, la DGCCRF est effectivement attendue dessus....

Elle souhaite par exemple renforcer la francisation ce qui ne viendrait pas bousculer le PNE selon ses dires, puisque ce volet était déjà présent ! L'enjeu pour elle à ce stade : que les contrôles démarrent.

Elle veut enfin mettre en place dès février des échanges au fil de l'eau, tous les mois avec les régions, les pôles C afin d'intensifier les contrôles sur tel ou tel sujet ou les réduire sur d'autre. Ces moments d'échange permettraient d'identifier les enquêtes problématiques.

En ce qui concerne le dossier URGO, la DG a reçu l'information selon laquelle ces contrôles prenaient beaucoup de temps aux agents, il a alors été demandé, via les pôles C, de se concentrer sur les plus gros dossiers. Seulement ces annonces arrivent bien trop tard, alors même que les agents ont déjà pris leurs dispositions pour gérer ces contrôles.

Il serait bien en outre que les agents sur le terrain en soient réellement informés !

Sa consigne : il faut détendre le calendrier sur d'autres points et évaluer les réaménagements possibles. Il n'y aura pas un bouleversement complet du PNE. Cette consigne doit être donnée au niveau des départements et des régions, afin que des points sur les enquêtes en cours soient faits et qu'il soit possible de réajuster, réorienter la volumétrie ou certains types d'enquête en conséquence. Elle précise par exemple avoir prévu une enquête « réserve » pour pouvoir adsorber si besoin les demandes en ce qui concerne le pouvoir d'achat.

En ce qui concerne le décret, **la DG estime qu'il ne remet pas en cause le protocole signé DGAL/DGCCRF**. Le texte porte sur les attributions du ministre de l'agriculture, et non sur le reste. Les instructions restent claires pour elle, le partage des rôles n'est nullement remis en cause. Il n'y a pas d'évolution des compétences. La DG aurait demandé la suppression de la disposition transitoire. Elle restera néanmoins vigilante sur le sujet, si localement des demandes seraient faites en sens contraire.

Elle affirme n'avoir pas eu de consignes provenant directement du Ministre de l'Agriculture.

La DG réfléchirait enfin à la « déshabilitation » des agents CCRF sur le sujet de la qualité nutritionnelle, néanmoins cela poserait des difficultés juridiques. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour cette année afin d'étudier sa faisabilité.

La DG souhaite que les demandes des préfets lui soient remontées, notamment en ce qui concerne les méthodes de contrôle au niveau local. Pour l'instant, les consignes données concernent la vitesse à laquelle les contrôles doivent être mis en place.

Si besoin, elle redonnera le cadre sur les éléments de méthode ou les consignes sur la sécurité des agents. Pour les remontées de terrain, la centralisation sera faite auprès d'Hélène CHARPENTIER.

La DG affirme vouloir de moins en moins de tension sur les équipes entre ce que les préfets exigent et ses demandes, afin qu'il n'y ait plus d'opposition, plus de sensation de frottements avec des enjeux régionaux

Les organisations syndicales ont rappelé qu'il ne s'agissait pas de simples « frottements » ! et s'interrogent une fois de plus sur : qui est la hiérarchie ?

De plus, il a été rapporté que des dossiers pouvaient être « enterrés » par l'administration centrale sans réelles explications, malgré la caractérisation des infractions.

Sur ce point la DG se réserve le droit de ne pas donner suite à certains dossiers et rappellent que des instructions transparentes sont données dans les fiches TN quand la réglementation est nouvelle et que l'approche demandée est pédagogique.

Même si l'on peut légitimement s'interroger sur la politique interministérielle, la DG a fait son mea culpa en reconnaissant que la moindre des choses était de prévenir l'agent et d'en expliquer les raisons !

Elle considère également que les belles enquêtes ne suffisent pas, mais qu'il faut aussi que la DGCCRF soit là pour des contrôles, qu'il est nécessaire de faire les deux, et que les deux sont utiles.

Sur les effectifs, elle continuera à demander des moyens dans un contexte budgétaire difficile.

Concernant le SCL, la DG reste très mobilisée sur ce sujet et notamment en ce qui concerne l'enjeu sur les effectifs et les équipements. (- 4 ETP était la cible en 2024 pour le SCL)

Enfin l'alliance CFTC CCRF & SCL/ CCRF FO a attiré l'attention de la DG sur les agents en bidépartementalité et leur situation. Elle réaffirme qu'il n'y a pas de remise en cause des missions par les agents mais l'accumulation des demandes par des biais de communication politiques est néfaste. De plus, tout son discours sur la réadaptation du PNE et de la volumétrie, ne redescend pas vraiment au niveau local. Cela n'est pas clairement identifié de façon concrète et pratique pour les agents. Une communication devrait être faite auprès d'eux, afin d'afficher une ligne claire, notamment sur l'interprétation du décret.

L'alliance considère que les réponses apportées sont loin d'être satisfaisantes ! Elle apportera son soutien à toutes actions décidées par les collègues !

